

## STAGE DE FORMATION SYNDICALE

# **PEDAGOGIES ALTERNATIVES ET SYNDICALISMES D'EMANCIPATION**

*jeudi 14 février et vendredi 15 février 2013  
à la Bourse du Travail de Paris  
(3 rue du Château d'Eau, métro : République)*



Le mouvement Freinet en Congrès syndical en 1927

**Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum).**

**La demande doit être effectuée au plus tard un mois avant le stage, par la voie hiérarchique auprès de l'autorité compétente (Recteur, Inspecteur d'Académie,...). Vous devez donc vous inscrire au plus tard le 9 janvier 2012.**

*A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est considéré comme accordé.*

*Pour s'inscrire il faut adresser au chef d'établissement dans le secondaire, ou à l'inspecteur d'académie dans le primaire, une demande écrite selon le modèle suivant au moins un mois avant la date du stage. En cas de problème, prévenir les syndicats.*

### **Modèle de courrier de demande de stage :**

NOM : ..... Prénom : ..... Paris, le .....  
Fonction : .....  
Etablissement/école : .....

A M. le Recteur (second degré) ou l'Inspecteur d'Académie (premier degré)  
s/c du chef d'établissement, ou de l'IEN

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'état, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les jeudi 14 février et vendredi 15 février 2013 de 9H à 17H à la Bourse du travail de Paris, sous l'égide du Centre d'Etude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires) – 144 boulevard de la Villette 75019 Paris.

Signature